



Communiqué de presse

Lundi 27 janvier 2025

Incendie dans la Mairie du 12^e arrondissement : la Ville de Paris active sa cellule de crise

Un incendie s'est déclaré ce lundi aux alentours de 3h du matin dans la Mairie du 12^e arrondissement de Paris. L'intervention de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris a permis de circonscrire rapidement le feu, qui n'a pas fait de victimes. La Ville de Paris active dès à présent une cellule de crise et met en place une cellule psychologique à destination des agents et des riverains.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un incendie s'est déclaré dans la Mairie du 12^e arrondissement de Paris. Une enquête est en cours pour déterminer l'origine de l'incendie, qui n'a pas fait de victimes mais des dégâts notables notamment au niveau de la toiture du campanile et du beffroi. Par conséquent, tous les services administratifs de la Mairie sont fermés.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement et Laurent Nunez, préfet de police de Paris se sont immédiatement rendus sur place. Le feu a été rapidement maîtrisé grâce à l'intervention de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. En lien avec la Préfecture de Police et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, un périmètre de sécurité a été activé autour de la zone pour les prochaines 48h.

« Dans cette épreuve, j'adresse tout mon soutien à Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e, ainsi qu'à tous les élus et agents de l'arrondissement. La Ville de Paris se tient à leurs côtés. Je salue l'exceptionnelle intervention des pompiers de Paris pour maîtriser cet incendie qui n'a pas fait de victimes. Sur place, j'ai annoncé que l'ensemble des services publics aux habitantes et aux habitants sont d'ores et déjà maintenus et seront assurés dans la mairie du 11^e », a déclaré Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Afin d'assurer la continuité de service public, la Mairie du 11^e va prendre en charge les demandes urgentes. Les habitantes et les habitants du 12^e arrondissement sont invités à se rendre à la Mairie du 11^e pour toutes demandes prioritaires concernant les actes

d'état civil (déclarations de naissance, déclarations de décès, mariages) et le retrait des titres d'identité déjà fabriqués. Des informations complémentaires pour les autres besoins seront données rapidement.

La Ville reste mobilisée et solidaire aux cotés des habitants du 12^e arrondissement, et active dès à présent sa cellule de crise et une cellule psychologique à destination des riverains et des habitants. Toutes les informations peuvent être trouvées sur paris.fr et au centre de contact de la Ville (3975 ou standard de la mairie du 12^e).

Adresses :

Mairie du 11^e arrondissement

12 Place Léon Blum, 107 Bd Voltaire, 75011 Paris
01 53 27 11 11

Contacts presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 47 02 – presse@paris.fr